

**Simon ULRICH**

*Avocat à la Cour*

*Ancien Chargé de Cours  
Magistraux en Droit des  
Entreprises en Difficulté  
Ancien Chargé d'enseignement en  
Droit des Contrats Spéciaux et  
Droit des Sociétés  
Toque n° 2695*

**Margaux DALTIER**

*Avocate Collaboratrice*

*Master 2 Droit approfondi des  
Entreprises*

**Allison de BARROS**

*Avocate Collaboratrice*

*Master 1 Droit du Travail  
Master 1 et 2 Droit Civil*

*Par courriel*

Lyon, le 5 avril 2019

**VALERIO / DELCOURT (DAIRING TIA) – CHARATZ (EMMA  
CAKECUP)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**DROIT PÉNAL / YOUTUBE / INFLUENCEUR / LIBERTÉ D'EXPRESSION** – Ce jour s'est tenue la première audience suite à la citation directe en diffamation de l'influenceuse Emma Charatz (Emma Cakecup) à l'encontre de M. Valerio et Mme DELCOURT.

L'audience de fond et de plaidoirie aura lieu le 29 septembre **2020** devant la 14<sup>e</sup> Chambre correctionnelle du TGI de Paris.

Me Simon ULRICH du cabinet ULRICH AVOCAT assistera les prévenus M. VALERIO et Mme DELCOURT pour défendre leur liberté d'expression et plaidera une relaxe totale de ses clients.

Pour Me Simon ULRICH, il ne fait aucun doute que Mme CHARATZ sera déboutée de ses demandes abusives.

En effet, cette procédure semble fragile juridiquement que ce soit sur le fond ou la forme.



Il est important que la 14<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris **préserve la liberté d'expression** des prévenus en consacrant la bonne foi et en caractérisant la possibilité pour les influenceurs de pouvoir polémiquer tout comme la jurisprudence a consacré une large expression aux humoristes ainsi qu'aux journalistes « classiques ».

Le monde multimédia et la profession d'influenceur sont en plein essor et un jugement défavorable pourra remettre en question cette ébullition.

Sur le fond, il ne fait également aucun doute que les clients de Me Simon ULRICH ont simplement usé de la liberté d'expression en toute bonne foi en reprenant des soupçons soulevés par la presse classique.

D'ailleurs, Me Simon ULRICH s'étonne qu'aucune poursuite n'ait été intentée contre les médias classiques à l'origine des accusations et que Mme CHARATZ se contente de s'attaquer à de jeunes influenceurs qui n'ont pas un pouvoir économique et une notoriété menaçante.

Me ULRICH tout comme ses clients sont particulièrement confiants quant à une issue favorable dans ce procès.

Le Cabinet ULRICH AVOCAT ainsi que Me Simon ULRICH reste à votre disposition.

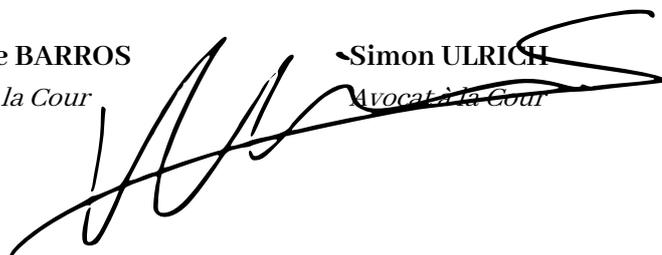
Dans l'attente,

Je vous prie de croire en l'assurance de mes salutations dévouées.

**Margaux DALTIER**  
*Avocate à la Cour*

**Allison de BARROS**  
*Avocate à la Cour*

**Simon ULRICH**  
*Avocat à la Cour*



***A PROPOS DU CABINET ULRICH AVOCAT*** : Le cabinet ULRICH Avocat, fondé par Me Simon ULRICH, est un cabinet généraliste tourné vers le Droit Privé composé d'une équipe de 3 avocats et de juristes. L'activité est principalement portée sur le Droit de la Famille, le Droit des Affaires, le Droit du Travail, ainsi que le Droit Pénal.

Le Cabinet ULRICH AVOCAT prend soin d'avoir une approche personnalisée et de proximité aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

***A PROPOS DE MAÎTRE SIMON ULRICH*** : Maître Simon ULRICH, au cours de sa formation universitaire en Droit Privé entre les universités de Montpellier, d'Aberdeen (Ecosse) et de Reims, et en tant qu'ancien enseignant vacataire et chargé de cours Magistraux à l'Université Lyon 2 et à l'UCLY (Droit des Contrats, Droit des Contrats Spéciaux et Droit des Sociétés), a acquis de nombreuses compétences juridiques qu'il s'emploie au quotidien à mettre à disposition de ses clients à Lyon et dans la région Lyonnaise.